

JD

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-393 du 19 Septembre 1988

chargeant le Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur, de l'intérim du Camarade Ousmane BATOKO, Ministre de l'Information et des Communications pour compter du 17 Septembre 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 17 Septembre 1988, le Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur est chargé de l'intérim du Ministre de l'Information et des Communications pendant l'absence du Camarade Ousmane BATOKO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 19 Septembre 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 2 MIC-
MEMS 6 AUTRES MINISTERES 15 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 ONEPI-GCONB-
DCCT 4 BN-DAN 4 UNB-FASJEP 4 PREFETS 6 JORPB 1.-